

## AVIS PUBLIC

---

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION # 23-02-50 VISANT À AUTORISER DES USAGES SUPPLÉMENTAIRES AU 133 RUE RIVIÈRE PAR PROCESSUS DE PPCMOI

Aux personnes intéressées par le projet de résolution de la Ville de Bedford et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de résolution :

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 février et de la séance du Conseil tenue la même date, le Conseil a adopté :

Le second projet de résolution numéro 23-02-50 Demande de PPCMOI – 133 rue Rivière - Autorisation d'usages supplémentaires.

2. Ce projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que la résolution contenant ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

- La zone IA-1 ainsi que les zones contiguës suivantes :
  - CB-4, RB-2, CB-3 et CONS-3

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet et la ou les zone(s) d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Ville de Bedford, situé au 1, rue Principale, **le 23 février 2023 entre 8h00 et 16h30**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, rue Principale aux heures normales de bureau.

5. Si les dispositions du second projet de résolution ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Les projets de résolution peuvent être consultés au bureau municipal au 1, rue Principale, aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi jusqu'à midi.

Donné à Bedford, ce 15 février 2023.



Richard Joyal  
Directeur général